



Chers amis,

Concerne : résiliation d'adhésion à la FFACCC

Nous vous envoyons ce mail pour vous communiquer une décision prise par le Conseil d'Administration de notre club suite au nouveaux règlement intérieur de la FFACCC ainsi qu'aux interventions, ordres abusifs et autres ingérences de celle-ci.

Depuis quelques temps déjà nous avons essayé de faire comprendre à la Fédération que ce n'est pas parce que l'on y adhère que l'on en est sa propriété. Une fédération est un regroupement, une alliance, une association, un rassemblement dans le but d'œuvrer vers un but similaire et commun. Toutes les décisions doivent être prises d'un commun accord et en toute autonomie sans aucune ingérence.

Nous sommes un club autonome Loi 1901 et **seul notre CA gère le club !** Nous venons d'ailleurs de voter lors de notre dernière AG la notion de « **libre choix** » (ou libre-arbitre) qui autorise à chaque membre de choisir - lors de son adhésion annuelle - si il veut également payer la quote-part de la Fédération (pour 2025 la FFACCC) que lui propose le club. Plus de 80% de nos membres 2025 ont refusé de cotiser pour la FFACCC où nous étions affiliés en 2024. Cela suite aux problèmes rencontrés (refus d'adhésion de notre secrétaire, interférences dans la vie du club, sortie de la FICM, plus d'EURO CC).

A la lecture du **nouveau Règlement Intérieur de la FFACCC** nous avons été étonnés que certains changements aient été votés à Issoudun car cela signifie que la Fédération peut se substituer aux décisions du Bureau Exécutif de n'importe quel club affilié (**art. 230-1 : vie des clubs**) et que personne n'a droit à émettre la moindre critique si elle ne convient pas à la Fédération (**art 23-1 : comportement général**) car la voix du Président de la FFACCC aura **force de loi**. On oublie judicieusement de préciser ce qui est éventuellement BIEN autorisé, ce qui signifie que la FFACCC aura toujours le dernier mot. Mesdames, Messieurs ... affiliiez-vous, payez, soyez sage, taisez-vous et faites ce que je vous dis ! Un tel comportement porte un nom

Voici, au cas où vous n'auriez pas bien lu le RI en entier, ci-dessous les deux articles en question !

Article 20-1 : Vie des clubs

La Fédération Française, tant par son bureau fédéral, son comité exécutif, son conseil d'administration que par son assemblée générale, s'interdit d'intervenir dans la vie des clubs en particulier en ce qui concerne : les adhésions, exclusions, refus de ré adhésions, abonnement etc...

Toutefois les clubs qui prendront une sanction à l'encontre d'un membre aviseront les autres clubs par l'intermédiaire de la fédération. Cependant, dans certains cas de radiation ou de non acceptation de ré-adhésion d'un membre, à la discrétion d'un Club ou de la FFACCC sur décision de son CA ou seulement du Comité Exécutif, notamment :

- Sur demande d'un Club, dûment étayée
- Lorsque la radiation est susceptible d'impacter un ou plusieurs autres Clubs de la FFACCC particulièrement afin d'éviter une succession de procédures initiées par chacun des Clubs
- Lorsqu'un ou plusieurs griefs à l'encontre de l'adhérent sont en relation directe avec la Fédération, sa réglementation, ses préceptes, son fonctionnement, etc.
- La FFACCC peut se substituer au Club pour diligenter la procédure de radiation ou de non acceptation de ré-adhésion d'un membre. La décision s'appliquera alors à tous les Clubs de la FFACCC.

Article 23-1 : Comportement général

Au sein de la FFACCC, la liberté d'expression n'est pas contestable, cependant un devoir de réserve et de correction s'applique aux adhérents. La FFACCC et ses Clubs ne peuvent tolérer les insultes, les dénigrements, les propos malveillants, les critiques non constructives, la propagation de rumeurs, la diffamation etc. à l'encontre des bénévoles que sont les organisateurs de sorties ou voyages, des élus des Clubs, des élus de la FFACCC et de la FFACCC en général. Des sanctions immédiates ou différées peuvent être appliquées aux adhérents ne les respectant pas, par les Clubs pour leurs propres adhérents ou directement par la FFACCC pour tous les adhérents.

Les sanctions pourront aller d'un simple rappel à l'ordre ou d'un avertissement à la non acceptation du renouvellement d'adhésion ou à la radiation selon la gravité des faits, paroles, écrits ou autres concernés. Les Présidents de Clubs à l'encontre de leurs adhérents et le Comité Exécutif, pouvant être réduit à une décision du seul Bureau, à l'encontre de tous les adhérents ont toute latitude pour appliquer ces sanctions. En cas de contestation de la décision, le Président de la FFACCC sera saisi et sa voix aura force de Loi.

Cela ne correspond plus aux valeurs qui sont de mises dans notre club. Vous noterez que ces articles contiennent des contradictions flagrantes qui ne sont même pas légalement défendables!

Dernièrement nous avons été interpellé plusieurs fois par téléphone par le Président de la FFACCC « *nous interdisant de ...* », « *nous défendant explicitement de ...* » contacter ou avoir des sorties avec d'autres clubs de camping-caristes qui n'étaient pas adhérents à la FFACCC. Même de nous trouver sur le même terrain !

En outre il exige d'avoir un **membre du comité exécutif** qui participera aux AG des clubs. Ce membre n'aurait aucun droit de vote au sein du club (il ne manquerait plus que cela), mais pourra donner les informations émanant du comité exécutif afin de rétablir certaines vérités ... à l'avantage de la FFACCC bien entendu (CA FFACCC à Lagrave, 9/10 avril 2025).

Encore un moyen détourné pour avoir la mainmise sur le club. Cela promet des AG « agitées ».

Dernièrement il exige qu'on fasse parvenir à la FFACCC un **compte-rendu de la comptabilité**. Mais de quel droit ? Nous n'admettons pas que l'on intervienne dans la vie, la gestion ou la comptabilité de notre club.

Et pour finir, encore une bizarrerie ! Le Président de la FFACCC nous a envoyé un mail parce que l'on a instauré une « **adhésion temporaire** » pour notre club. Cela pour permettre aux éventuels candidats-adhérents de faire connaissance et de « goûter » l'ambiance du club. Interdiction formelle de le faire car cela n'est pas conforme ainsi que le montant de 15,-€.

Or ce montant de 15,-€ (!), a été inspiré par la FFACCC elle-même ! En effet, ci-dessous vous trouverez un extrait du contrat de vente de la FFACCC datant d'octobre 2024 concernant le Forum Voyages d'Issoudun où figure l'adhésion temporaire à 15,-€ ! On peut difficilement comprendre qu'il y ait 2 poids, 2 mesures.

<i>Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.</i>	Prix / Pers.	Nb	Montant
Adhésion temporaire FFACCC <i>(remboursée si adhésion)</i>			15€
Frais d'inscription Forum <i>(par équipage)</i>			35€

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : **15 octobre 2024**
Accompagné du règlement à l'ordre de
La FFACCC
Inscription :

Concernant le problème d'un participant non-inscrit ainsi que la perte de l'immatriculation de voyage, il est bon de noter que sur son propre document (voir ci-dessus) la FFACCC mentionne au-dessus de l'adhésion temporaire à 15,-€ (!) que (cit.) « *Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du tourisme* ». Or, depuis octobre, il ne me semble pas qu'il y ait eu un changement. Notre document est donc correct puisque c'est le même que celui de la fédération. Comprenez qui pourra.

Le 3 juillet, une lettre recommandée nous menaçant de **sanctions** et même d'**exclusion** nous a été envoyée parce qu'on avait constaté des « *anomalies* » (?) dans notre fonctionnement (qui sont celles précitées). Un tel comportement est abusif et perturbe la bonne gestion de notre club ainsi que notre indépendance.

C'est pourquoi le conseil d'administration du 3CdV - lors d'un CA extraordinaire - a décidé à l'unanimité de **quitter cette fédération avec effet immédiat**. Une lettre recommandée avec AR a donc été envoyée au Président de la FFACCC à l'adresse officielle de la fédération Avenue Malakoff à Paris le 16/07/2025 ainsi que par mail aux membres du Comité Exécutif de ladite fédération.

Chers amis Présidents, nous avons par le passé entretenus de bonnes et amicales relations avec vous, votre club, certains de vos membres. C'est pourquoi nous voulions vous en faire part directement et expliquer la raison de notre départ afin d'éviter des interprétations et autres fake-news habituelles.

Nous sommes depuis mai officiellement **membre-effectif** d'une fédération internationale - la **FICM** - et de ses clubs et associations afin d'y retrouver cette ouverture d'esprit, de convivialité et des échanges qui devraient caractériser notre secteur de loisirs et de défendre internationalement les intérêts de notre secteur .

En ce qui nous concerne, **nos activités seront toujours ouvertes aux membres de votre club** (peu importe votre Fédération) et nous aurons toujours plaisir à vous y accueillir et rencontrer. Nous nous ferons un plaisir de vous envoyer les sorties ouvertes à d'autres clubs et vous pourrez y inscrire les adhérents de votre club comme par le passé. Comme vous pouvez le constater au bas de la page, notre club possède sa propre **immatriculation voyage**. Cela signifie une autonomie de gestion des sorties et voyages que nous organisons et nous pouvons ainsi vous proposer cette activité en tant que prestataire externe en toute légalité.

Comme vous le savez depuis des années et pour beaucoup de clubs et d'adhérents, l'année camping-cariste débute par un/des séjour(s) à **Agay au Royal Camping**. Ces sorties étaient traditionnellement ouvertes à votre club et tous vos adhérents. Il n'y a - en ce qui nous concerne - rien de changé et vos membres sont les bienvenus du 26 octobre au 12 novembre 2025 pour détente, balades et rando au pied de l'Estérel. Un dernier bol d'air frais avant l'hiver. Nous vous invitons donc à nous contacter pour recevoir par retour de courrier la fiche descriptive et le contrat pour Agay-Automne 2025 et - sur simple demande - nous nous ferons un plaisir de vous envoyer également notre trimestriel « Les Echos du 3CdV » dès sa parution.

Pour nous rien ne change. Nous sommes une association de loisir et les camping-caristes forment une grande famille. Cela a toujours été comme cela, et cela le restera. Ce n'est pas le dictat d'une personne qui y changera quelque chose.

Bien amicalement et au plaisir de vous revoir tous bientôt,

Patrick Lamarche

Président.

